

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 28 février à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 22 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 22 février 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Angélique MOUROCCQ et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Pascal DALIGAULT
Godwill BABALAO à Laëtitia BOISSÉE
Pascal BILLARD à Patrick BILLARD
Flavien DELETRE à Valérie DESQUESNE

Florence DUQUESNE à Brigitte LAIR
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE

Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20220228-22_04240-DE
Date de télétransmission : 03/03/2022
Date de réception préfecture : 03/03/2022

Nombre de conseillers	Vote à la majorité	Nature de l'acte : 1-4
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 2	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité		

**DÉL-2022/023 – Appel à projet pour la conclusion d'un bail emphytéotique visant à l'implantation d'une
« Ferme photovoltaïque » sur l'ancien site Honeywell – Choix du preneur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1311- et L 1311-23,
Vu l'article L 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'article L314-28 du Code de l'énergie,
Vu les objectifs de la loi 2015-992 de Transition Energétique pour la Croissance verte qui visent 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030 et 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030,
Vu les objectifs de l'arrêté du 24 avril 2016 fixés dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2021 pour le lancement de la procédure d'appel à projet pour l'implantation d'un parc photovoltaïque,
Vu le lancement de la consultation le 27 mai 2021,
Considérant que 6 candidats ont remis une offre dans les délais,
Vu l'analyse des offres initiales et des offres finales en date du 6 janvier 2022 soumises à l'avis des membres de la commission d'appel à projets qui s'est réunie le 18 février 2022,
Considérant la volonté de la Ville de valoriser le foncier avec le développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien site « Honeywell »,
Considérant la nécessité, préalablement à la conclusion du bail emphytéotique, de procéder à la sélection d'un porteur de projet dont la proposition a été appréciée au regard de critères préalablement définis par délibération du conseil municipal du 15 avril 2021.

Considérant qu'une séance d'audition a été organisée le 25 novembre 2021 avec les 3 candidats qui ont obtenues les meilleures notes à l'issue de l'analyse des propositions initiales et qu'au regard de l'analyse de leur offre finale respective, les membres de la commission d'appel à projet a rendu un avis favorable sur le classement des offres, lequel fait ressortir l'offre de TRINA SOLAR comme étant la proposition la plus adaptée au regard du projet souhaité par la Ville,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ,

- **APPROUVE** le choix de la commission d'appel à projets qui s'est porté sur la société TRINA SOLAR,
- **AUTORISE** Madame le Maire à négocier avec TRINA SOLAR pour la suite de la procédure
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique et tout document nécessaire pour la suite de la procédure
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au rachat du terrain à L'Etablissement Public Foncier de Normandie et à signer tout document nécessaire s'y rapportant,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 28 février 2022
Le Maire,
Valérie DESQUESNE

